

October 18, 2021 @ 4:00 p.m./18 octobre 2021 à 16 h

REGULAR PUBLIC MEETING/SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

Mayor /Mairesse Dawn Arnold
Councillor/Conseiller Marty Kingston
Councillor/Conseillère Monique LeBlanc
Councillor/Conseillère Paulette Thériault
Councillor/Conseiller Shawn Crossman, via
WebEx
Councillor/Conseiller Daniel Bourgeois

Councillor/Conseiller Charles Léger
Councillor/Conseiller Bryan Butler
Councillor/Conseiller Dave Steeves
Councillor/Conseiller Susan Edgett
Councillor/Conseiller Paul Richard, via
WebEx

Absent/Absents:

1. CALL TO ORDER/OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION OF AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. CONFLICT OF INTEREST DECLARATIONS/DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

4. ADOPTION OF MINUTES/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5. CONSENT AGENDA/QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

5.1 **Street Closures** – 2021 Greater Moncton Santa Claus Parade – November 27, 2021 – Streets affected: Main, Millennium, Vaughn Harvey

Motion : That the following street closure be granted to allow the Royale Greater Moncton Santa Claus Parade to occur as planned:

- For parade staging on Saturday, November 27, 2021:
 - o From 1 p.m. until approximately 7 p.m., closure of Vaughan Harvey Boulevard from the Millennium Boulevard/John Street intersection to the entrance of the Sobeys on Vaughan Harvey Boulevard leaving the intersections of Vaughan Harvey Boulevard open to traffic.
 - o From 3 p.m. until approximately 7 p.m., closure of the Vaughan Harvey Boulevard/Main Street intersection.
 - o From 3 p.m. until approximately 7 p.m., closure of Main Street from Vaughan Harvey Boulevard to Cameron Street.
- For the parade:
 - o From 4 p.m. until approximately 7 p.m., closure of Main Street from Cameron Street to Paul Street, Dieppe.
 - o From 4:30 p.m. until approximately 7 p.m., closure of Downing Street from Main Street to Assomption Boulevard.

The closed streets will be reopened as the parade passes.

Moved by: Councillor Edgett

Seconded by: Councillor Kingston

MOTION CARRIED

Fermeture de rues – Défilé du père Noël du Grand Moncton – 27 novembre 2021 – Voies touchées : rue Main, boulevard Millennium et boulevard Vaughn Harvey

Motion : Que les fermetures de rues suivantes soient approuvées afin de permettre au Défilé du père Noël Royale du Grand Moncton de se dérouler comme prévu.

- Pendant l'organisation du défilé le samedi 27 novembre 2021 :
 - o De 13 h jusqu'à environ 19 h : fermeture du boulevard Vaughan Harvey, de l'intersection du boulevard Millennium et de la rue John jusqu'à l'entrée du Sobeys sur le boulevard

Vaughan Harvey; les intersections du boulevard Vaughan Harvey demeureront ouvertes à la circulation.

- De 15 h jusqu'à environ 19 h : fermeture de l'intersection du boulevard Vaughan Harvey et de la rue Main.
- De 15 h jusqu'à environ 19 h : fermeture de la rue Main, du boulevard Vaughan Harvey à la rue Cameron.
- Pendant le défilé :
 - De 16 h jusqu'à environ 19 h : fermeture de la rue Main, de la rue Cameron à la rue Paul (à Dieppe).
 - De 16 h 30 jusqu'à environ 19 h : fermeture de la rue Downing au complet.

Les rues rouvriront à la circulation à mesure que le défilé progresse.

Proposée par la conseillère Edgett
Appuyée par le conseiller Kingston

MOTION ADOPTÉE

6. PUBLIC AND ADMINISTRATION PRESENTATIONS/EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 PUBLIC PRESENTATIONS/EXPOSÉS DU PUBLIC

5 minutes

6.1.1 **Presentation** – Concerns Regarding Policing and Justice in Moncton – Hafsah Mohammad

Présentation – Préoccupations relatives au maintien de l'ordre et à l'administration de la justice à Moncton – Hafsah Mohammad

6.1.2 **Presentation** – Monctonians' Health (in This Climate Emergency) and the Role of Vision Lands Forest/Wetlands – Debbie Baxter

Présentation – La santé de la population de Moncton (dans le contexte de l'urgence climatique) et le rôle de la forêt et des terres humides de Vision Lands – Debbie Baxter

6.1.3 **Recognition** – Dialogue NB Award – Vincent Merola

Distinction – Prix Dialogue du Lieutenant-Gouverneur – Vincent Merola

Other Presentation/Autres présentations

2 minutes

6.2 ADMINISTRATION PRESENTATIONS/EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION

15 minutes

6.2.1 **Update** – RCMP – Codiac RCMP Acting Officer in Charge Ron DeSilva

Mise à jour – GRC – Ron DeSilva, agent responsable du détachement de Codiac par intérim

6.2.2 **Moncton Alerts** – Conrad Landry, Fire Chief

Alertes Moncton – Conrad Landry, chef des pompiers

7.

PLANNING MATTERS/QUESTIONS D'URBANISME

7.1 **Introduction and Setting Public Hearing** – Fees and Charges By-law Annual Amendment (A-1318.5) – Community Planning Act

Motion : That Council:

1. Give first reading of proposed By-law #A-1318.5 Amending the Fees and Charges By-law;
2. Refer proposed By-law #A-1318.5 Amending the Fees and Charges By-law to the Planning Advisory Committee for its written views; and
3. Set a Public Hearing date for proposed By-law # A-1318.5.

Présentation au Conseil et date de l'audience publique – Modifications annuelles à l'Arrêté sur les droits et redevances (A-1318.5) – *Loi sur l'urbanisme*

Moved by: Deputy Mayor Léger

Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton :

1. Procède à la première lecture de la modification à l'Arrêté sur les droits et redevances A-1318.5;
2. Renvoie l'Arrêté sur les droits et redevances A-1318.5 au Comité consultatif d'urbanisme afin d'obtenir par écrit ses avis.
3. Fixe une date pour l'audience publique de l'Arrêté sur les droits et redevances A-1318.5.

Proposée par le maire adjoint Léger

Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

7.2 **Rezoning** – 34 St. George Street

Motion: That Moncton City Council proceed with the Zoning By-law amendment being By-law Z-220.7 and:

1. That Council give 1st reading to Zoning By-law amendment By-law Z-220.7;
2. That a public hearing be set for November 15, 2021; and
3. That By-law Z-220.7 be referred to the Planning Advisory Committee for its written views; and

The rezoning, if approved, should be subject to a resolution with conditions including but not limited to:

1. That the properties (PID 00679175 & 00679183) be consolidated prior to the issuance of a Building and Development permit;
2. That despite section 117 of Zoning By-law Z-220 the span between one façade jog is permitted to be increased to 15 metres;
3. That all uses of land pursuant to this agreement shall conform with the provisions of the City of Moncton Zoning By-law, as amended from time to time, except as otherwise provided herein;
4. That nothing contained herein shall prohibit or in any way limit the Developer's right to apply for a variance pursuant to the provisions of the Community Planning Act; and,
5. The development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted as Schedule B;

Moved by: Councillor Thériault

Seconded by: Councillor Crossman

MOTION CARRIED

Demande de rezonage – 34, rue St. George

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant avec le processus de modification de l'Arrêté de zonage, soit l'Arrêté Z-220.7 et :

4. Que le Conseil municipal procède à la première lecture de la modification de l'Arrêté de zonage Z-220.7;
5. Que la date de l'audience publique soit fixée au 15 novembre 2021;
6. Que l'Arrêté Z-220.7 soit renvoyé au Comité consultatif d'urbanisme afin d'obtenir par écrit ses avis.

Le rezonage, s'il est approuvé, doit faire l'objet d'une entente conditionnelle sur le zonage, qui comprend, entre autres, les conditions suivantes :

1. Que les propriétés soient regroupées avant de délivrer le permis de construction et d'aménagement.
2. Que malgré l'article 117 de l'Arrêté de zonage Z 220, la largeur d'une section de façade autorisée soit portée à 15 mètres.
3. Que tous les aménagements conformes à cette convention respectent les dispositions de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton dans sa version modifiée périodiquement, sauf selon les modalités prévues dans la présente.
4. Que nulle disposition reproduite dans la présente n'interdise ou ne limite, d'une manière ou d'une autre, le droit du promoteur de demander une dérogation conformément aux dispositions de la *Loi sur l'urbanisme*.
5. Que les travaux d'aménagement se déroulent en respectant essentiellement les plans et les dessins reproduits dans l'annexe B.

Proposée par la conseillère Thériault

Appuyée par le conseiller Crossman

MOTION ADOPTÉE

7.3 Housekeeping amendment to Zoning By-Law – Microbreweries

Motion: That That Moncton City Council proceed with the rezoning amendment being By-Law Z.220.17 and:

- 1) That Council give First Reading to the Zoning By-Law Amendment Z.220.17;
- 2) That a public hearing be set for November 15, 2021; and
- 3) That By-Law Z.220.17 be referred to the Planning Advisory Committee for its written views.

Moved by: Councillor Bourgeois

Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

Modifications d'ordre administratif – Arrêté de zonage – Microbrasseries

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant avec le processus de modification de l'Arrêté de zonage, soit l'Arrêté Z-220.17 et :

1. Que le Conseil municipal procède à la première lecture de la modification de l'Arrêté de zonage Z-220.17;
2. Que la date de l'audience publique soit fixée au 15 novembre 2021;
3. Que l'Arrêté Z-220.17 soit renvoyé au Comité consultatif d'urbanisme afin d'obtenir par écrit ses avis.

Proposée par le conseiller Bourgeois

Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

7.4 Introduction – 227 Dominion – Rezoning from R2U to MU

Motion: That Moncton City Council proceed with the rezoning amendment being By-Law Z.220.12 and:

- 1) That Council give First Reading to the Zoning By-Law Amendment Z.220.12;
- 2) That a public hearing be set for November 15, 2021;
- 3) That By-Law Z.220.12 be referred to the Planning Advisory Committee for its written views; and

The rezoning, if approved, should be subject to conditions including but not limited to:

- 1) That prior to the construction of the addition, the properties bearing PIDs 70645601 and 00719377 shall be amalgamated;
- 2) That notwithstanding section 63(1) of the Zoning By-Law, no fence or hedge is required in the landscaped buffer;
- 3) That notwithstanding section 123(1) of the Zoning By-Law, the addition is allowed to be less than two full stories in height;
- 4) That notwithstanding the rear yard setback in Table 13.3 of the Zoning By-Law, the rear yard be reduced to three meters;
- 5) That trees be planted as per the site plan as soon as possible, weather permitting, but no later than six months after the completion of the building construction;
- 6) That nothing contained herein shall prohibit or in any way limit the Developer's right to apply for a variance pursuant to the provisions of the Community Planning Act; and
- 7) The development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted as Schedule B.

Moved by: Deputy Mayor Léger

Seconded by: Councillor Bourgeois

MOTION CARRIED

Introduction – 227, Dominion – Rezoning de R2U (habitations urbaines) à MU (usages mixtes)

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant avec le processus de modification de l'Arrêté de zonage, soit l'Arrêté Z-220.12 et :

1. Que le Conseil municipal procède à la première lecture de la modification de l'Arrêté de zonage Z-220.12;
2. Que la date de l'audience publique soit fixée au 15 novembre 2021;
3. Que l'Arrêté Z-220.12 soit renvoyé au Comité consultatif d'urbanisme afin d'obtenir par écrit ses avis

Le rezonage, s'il est approuvé, doit faire l'objet d'une entente conditionnelle sur le zonage, qui comprend, entre autres, les conditions suivantes :

- 1) Avant la construction de l'annexe, les propriétés portant les NID 70645601 et 00719377 doivent être regroupées;
- 2) Sans égard à l'article 63(1) de l'Arrêté de zonage, il n'est pas nécessaire de prévoir de clôture ni de haie dans la zone tampon paysagée;
- 3) Sans égard à l'article 123(1) de l'Arrêté de zonage, l'annexe peut faire moins de deux étages de hauteur;
- 4) Sans égard à la marge de retrait de la cour arrière dans le Tableau 13.3 de l'Arrêté de zonage, la cour arrière peut être réduite à trois mètres;
- 5) Les arbres doivent être plantés conformément au plan d'implantation le plus tôt possible, si la météo le permet, mais au plus tard six mois après la fin des travaux de construction du bâtiment;
- 6) Nulle disposition de la présente ne doit interdire ou limiter, d'une manière ou d'une autre, le droit du promoteur de demander une dérogation conformément aux dispositions de la *Loi sur l'urbanisme*;
- 7) Les travaux d'aménagement doivent être réalisés en respectant essentiellement les plans et les dessins déposés dans l'annexe B.

Proposée par le maire adjoint Léger
Appuyée par le conseiller Bourgeois

MOTION ADOPTÉE

8.

STATEMENTS BY MEMBERS OF COUNCIL/EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

9.

REPORTS AND RECOMMENDATIONS FROM COMMITTEES AND PRIVATE MEETINGS/RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

9.1 **Recommendation(s)** – Private Session – October 12, 2021

1. That Moncton City Council authorize the City of Moncton to enter into an Agreement of Purchase and Sale with Joseph Mathias Plourde and Michel Plourde to acquire a portion of PID 782169 in exchange for a portion of City-owned land bearing PID 782177 without any further consideration and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign and affix the corporate seal of the City of Moncton to any documentation necessary to complete the transaction.
2. That Moncton City Council directs administration to dispense with the requirements of obtaining an appraisal, completing a neighborhood canvass and publicly advertising the potential disposition of City-owned land of the Acquisition/Disposition of City-Owned Land Policy for the purpose of this land acquisition and disposition.

Moved by: Councillor Crossman
Seconded by: Councillor Thériault

MOTION CARRIED

Recommandation(s) – Séance à huis clos – 12 octobre 2021

1. Motion : Que le Conseil municipal de Moncton autorise la Ville à conclure, avec Joseph Mathias Plourde and Michel Plourde, une convention d'achat-vente pour acheter la propriété portant le NID 782169 en échange d'une portion de terrain appartenant à la Ville et portant le NID 782177, sans autre contrepartie, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires pour conclure cette transaction d'achat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.
2. Que le conseil municipal de Moncton autorise l'Administration à se dispenser des exigences relatives à l'obtention d'une évaluation, à la réalisation d'une étude de quartier et à l'annonce publique de l'aliénation potentielle d'un terrain appartenant à la Ville, conformément à la Politique d'acquisition et de disposition des terrains dont la Ville est propriétaire, aux fins de l'acquisition et de l'aliénation de ce terrain.

Proposée par le conseiller Crossman
Appuyée par la conseillère Thériault

MOTION ADOPTÉE

10.

REPORTS FROM ADMINISTRATION/ RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

10.1 **Revision** – NB Official Languages Act – Postponed from October 4, 2021

Motion : That Moncton City Council approve the City of Moncton's submission to the Commissioners as part of the New Brunswick Official Languages Act revision process.

Moved by: Councillor Thériault

Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

Révision de la Loi sur les langues officielles du N.-B. – Point reporté lors de la séance du 4 octobre 2021

Motion : Que le Conseil municipal approuve la soumission de la Ville de Moncton afin qu'elle soit acheminée aux commissaires dans le cadre de la révision de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick.

Proposée par la conseillère Thériault

Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

10.2 **New Codiac Regional Policing Facility** – Elaine Aucoin, Project Manager, New Codiac Regional Policing Facility, Gregg Houser, Deputy Treasurer, John Pepper, RPL Architects, Rodney Robinson, Colliers, Sherry Trenholm, Director Municipal Facilities

Motion:

1. That Moncton City Council approve the Offer to Lease Agreement between the City of the Moncton and the Codiac Regional Policing Authority for occupation of the new proposed Codiac Regional Policing Facility, and that the Mayor and City Clerk be authorized to execute all necessary documents and to affix the corporate seal thereto, and that upon completion of the facility, that the Mayor and City Clerk be authorized to execute the Lease Agreement provided it is still substantially in the same form and substance as attached in the Offer to Lease Agreement, and to affix the corporate seal thereto;
2. That Moncton City Council authorize an application to the Municipal Capital Borrowing Board for an additional amount of \$8.3M whereby the total amount to be borrowed for the new facility will total \$54.3M; and
3. That Moncton City Council direct administration to issue to tender for the construction of the new Codiac Regional Policing Facility.

Moved by: Councillor Edgett

Seconded by: Councillor LeBlanc

MOTION CARRIED

Nouveau Poste du Service régional de la GRC – Elaine Aucoin, gestionnaire du projet, Gregg Houser, trésorier adjoint, John Pepper, RPL Architects, Rodney Robinson, Colliers, Sherry Trenholm, Directrice Installations

Motion :

1. Que le conseil municipal de Moncton approuve l'offre de bail entre la Ville de Moncton et l'Autorité policière régionale de Codiac pour l'occupation du nouvel édifice du Service régional de Codiac de la GRC proposé, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton. Et qu'une fois l'édifice achevé, la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer le bail, à condition qu'il conserve essentiellement la même forme et le même contenu que celui annexé à l'offre de bail, et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.
2. Que le conseil municipal de Moncton autorise la demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités pour un montant supplémentaire de 8,3 M\$, de sorte que le montant total à emprunter pour le nouvel édifice s'élève à 54,3 M\$.
3. Que le conseil municipal de Moncton demande à l'Administration de lancer un appel d'offres pour la construction du nouvel édifice du Service régional de Codiac de la GRC.

Proposée par la conseillère Edgett

Appuyée par la conseillère LeBlanc

MOTION ADOPTÉE

11.

READING OF BY-LAWS/ LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

- 11.1 **By-Law** Respecting Fees, Rates and Charges for Services Provided by the City of Moncton, being By-Law A-1318.4 – **First Reading**

Arrêté concernant les droits, tarifs et redevances pour les services fournis par la Ville de Moncton, soit l'Arrêté A-1318.4 – **Première lecture**

- 11.2 **By-Law** Respecting Fees, Rates and Charges for Services Provided by the City of Moncton, being By-Law A-1318.5 (Community Planning Act) – **First Reading** – *pending approval 7.1*

Arrêté concernant les droits, tarifs et Redevances pour les services fournis par la Ville de Moncton, soit l'Arrêté A-1318.5 (*Loi sur l'urbanisme*) – **Première lecture** – *sous réserve de l'approbation du point 7.1*

- 11.3 **A By-Law** in Amendment of the City of Moncton Zoning, being By-Law Z-220.7 – 34 St. George Street – **First Reading** – *pending approval 7.2*

Arrêté portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'Arrêté Z-220.7 – 34, rue St. George – **Première lecture** – *sous réserve de l'approbation du point 7.2*

- 11.4 **A By-Law** in Amendment of the City of Moncton Zoning, being By-Law Z-220.17 (Text Amendment – Microbreweries – **First Reading** – *pending approval 7.3*

Arrêté portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'Arrêté Z-220.17 (Modification de définition– Microbrasserie) – **Première lecture** – *sous réserve de l'approbation du point 7.3*

- 11.5 **A By-Law** in Amendment of the City of Moncton Zoning, being By-Law Z-220.12 – Tire Shack – **First Reading** – *pending approval 7.4*

Arrêté portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'Arrêté Z-220.12 – Tire Shack – **Première lecture** – *sous réserve de l'approbation du point 7.4*

12.

NOTICES MOTIONS AND RESOLUTIONS/ AVIS DE MOTIONS ET RÉOLUTIONS

- 12.1 **Notice of Motion** – Motion To Review Policing Services – Councillor Daniel Bourgeois

Whereas policing is the only service the City of Moncton is legally obligated to provide;

Whereas policing services represent a significant portion of the City's annual operating budget, and will represent a significant portion of the City's capital budget if a new police station is constructed;

Whereas the recent collective bargaining exercise between the provider of policing services in the City of Moncton, namely the members of the Royal Canadian Mounted Police, and their employer, the Government of Canada, resulted in a significant increase to salaries and benefits awarded to RCMP members retroactive to 2016, as well as a significant increase for the foreseeable future;

Whereas salaries and benefits represent the majority of the City's investments in policing services;

Whereas the City of Moncton has no control over RCMP members' compensation package and does not participate in the RCMP's collective bargaining process, yet must respect the results;

Whereas the Parliament of Canada's Standing Committee on Public Safety and National Security recently recommended that the RCMP cease to provide its policing services to municipalities and that the Government of Canada work with Provinces and municipalities that presently receive their policing services from the RCMP establish their own police forces in the future;

Whereas the Union of New Brunswick Municipalities recently adopted a resolution calling for a review of policing services provided in the Province of New Brunswick, including in Moncton;

Whereas City Council has struggled since 2019 to improve policing services in the City, notably its downtown, by failing to convince the Codiac Regional Policing Authority to reduce the property crime wave in the City and by hiring Community Officers that have limited enforcement authority;

And whereas the proposed police station is to be constructed according to national RCMP standards that will be irrelevant if the RCMP no longer provides policing services in the future,

and its size and costs are driven mostly by the number of Staff working within the building, which makes its size and costs impossible to predict until the fate of policing services is determined more definitively;

It is resolved that the City of Moncton pause the construction of the police station until the fate of the RCMP as a municipal policing services provider is determined more definitively.

It is further resolved that the City of Moncton hire an impartial expert on policing services in 2022 to update the 2010 policing services study in light of the aforementioned increases to RCMP salaries and benefits and the possibility the RCMP will no longer provide policing services to municipalities, as well as recent research on 'right-sizing' police forces and alternative public safety measures.

Moved by: Councillor Bourgeois
Seconded by: Councillor Richard

Avis de motion – Révision des services de police – Daniel Bourgeois, conseiller municipal

Attendu que les services de police sont les seuls services que la Ville de Moncton est obligée d'assurer en vertu de la loi;

Attendu que les services de police représentent une part importante du budget annuel d'exploitation de la Ville et, si on construit un nouveau poste de police, une part importante de son budget d'immobilisations;

Attendu que la récente convention collective conclue entre l'organisme qui assure les services de police à Moncton, soit la Gendarmerie royale du Canada et son employeur, le gouvernement du Canada, a donné lieu à une hausse considérable des salaires et des avantages sociaux attribuée aux membres de la GRC avec effet rétroactif en 2016, ainsi qu'à une augmentation substantielle des salaires et des avantages sociaux dans l'avenir prévisible;

Attendu que les salaires et les avantages sociaux représentent la majorité des investissements de la Ville dans les services de police;

Attendu que la Ville de Moncton n'exerce aucun contrôle sur le programme de rémunération des membres de la GRC et qu'elle ne participe pas à la négociation de la convention collective de la GRC, alors qu'elle doit en respecter les résultats;

Attendu que le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes a récemment recommandé que la GRC cesse d'assurer les services de police destinés aux municipalités et que le gouvernement du Canada travaille en collaboration avec les gouvernements provinciaux et les municipalités qui ont actuellement droit aux services de police de la GRC afin de constituer leurs propres effectifs policiers;

Attendu que l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick a récemment adopté une résolution appelant à réviser les services de police assurés au Nouveau-Brunswick, notamment à Moncton;

Attendu que le Conseil municipal met tout en œuvre, depuis 2019, pour améliorer les services de police à Moncton, notamment dans le centre-ville, sans réussir à convaincre l'Autorité policière régionale de Codiac de réduire la vague de criminalité contre les biens dans la Ville et en embauchant des agents communautaires qui ont des pouvoirs limités dans l'application des lois;

Et attendu que le poste de police proposé doit être construit conformément aux normes nationales de la GRC, qui ne sont pas pertinentes si la GRC n'assure plus les services de police dans l'avenir, et que la taille et les coûts de ce poste de police sont essentiellement déterminés par le nombre d'employés en poste dans l'immeuble, de sorte qu'il est impossible de prévoir le nombre d'employés et les frais de personnel tant qu'on n'aura pas déterminé plus définitivement le sort des services de police;

Il est résolu que la Ville de Moncton mette en pause la construction du poste de police jusqu'à ce que le sort de la GRC comme fournisseur de services de police municipaux soit déterminé plus définitivement.

Il est en outre résolu que la Ville de Moncton fasse appel à un expert impartial pour les services de police en 2022 afin de mettre à jour l'étude des services de police de 2010 à la lumière des hausses mentionnées ci-dessus pour les salaires et les avantages sociaux des membres de la GRC et de la possibilité que la GRC n'assure plus les services de police destinés aux municipalités, ainsi qu'à la lumière des récents travaux de recherche sur l'« adéquation des effectifs » de la police et des différentes mesures de sécurité du public.

Proposée par le conseiller Bourgeois
Appuyée par le conseiller Richard

12.2 **Resolution** – Additional Funding – Municipal Capital Borrowing Board – RCMP Facility Project

WHEREAS the City Council of the City of Moncton has adopted a Capital Budget for the Codiac RCMP Police Project with a current estimated cost of \$54.3M.

WHEREAS the New Brunswick Municipal Capital Borrowing Board has previously provided conditional borrowing approval for \$46M on October 13, 2020

BE IT RESOLVED that the Municipality of Moncton submit to the Municipal Capital Borrowing Board, an application for authorization to borrow for an additional capital expense for the following term and amount:

<u>PURPOSE</u>	<u>AMOUNT</u>	<u>TERM</u>
Protective Services	\$8,300,000	30 years

Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

Résolution – Financement supplémentaire – Commission des emprunts de capitaux par les municipalités – Nouvel édifice du Service régional de Codiac de la GRC proposé

ATTENDU QUE le conseil municipal de Moncton a adopté un budget de dépenses en immobilisations pour l'édifice du Service régional de Codiac de la GRC au coût actuellement estimé à 54,3 M\$;

ATTENDU QUE la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités a donné, le 13 octobre 2020, son approbation conditionnelle pour un emprunt de 46 M\$;

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Moncton soumette à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités une demande visant à autoriser l'emprunt d'une somme supplémentaire afin de financer des dépenses en immobilisations pour la durée et le montant ci-après :

<u>BESOINS</u>	<u>MONTANT</u>	<u>DURÉE</u>
Services de protection	8 300 000 \$	30 ans

Proposée par le maire adjoint Léger
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

13.

APPOINTMENTS TO COMMITTEES/NOMINATIONS À DES COMITÉS

14.

ADJOURNMENT/CLÔTURE DE LA SÉANCE